

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2451

Attribution d'une subvention à l'association "Electriciens sans frontières" pour l'opération des "Lumignons du coeur" de la Fête des Lumières 2016 - Approbation d'une convention mixte.

Direction des Evènements et Animation

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 OCTOBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 OCTOBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 11 OCTOBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 13 OCTOBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à M. RUDIGOZ), Mme BESSON (pouvoir à M. CLAISSE), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. BRAILLARD, M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme SANGOUARD (pouvoir à M. HAVARD), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2451 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "ELECTRICIENS SANS FRONTIERES" POUR L'OPERATION DES "LUMIGNONS DU COEUR" DE LA FETE DES LUMIERES 2016 - APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE. (DIRECTION DES EVÈNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 20 septembre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Fête des Lumières trouve son origine le 8 décembre 1852, lorsque les Lyonnais illuminèrent spontanément leurs fenêtres et leurs balcons, et descendirent dans la rue pour célébrer la pose de la statue de la Vierge de Marie sur la colline de Fourvière.

Aujourd'hui, l'enthousiasme des habitants est intact et a été rejoint par des milliers de visiteurs, pour fêter la lumière sous toutes ses formes à l'occasion, de ce qui est désormais le principal événement mondial dans ce domaine.

Consciente de l'importance du lumignon dans la célébration du 8 décembre, la Ville de Lyon a souhaité le replacer au cœur de la fête en l'associant à un geste de solidarité collective.

En 2005, la Fête des Lumières a initié le principe d'une fresque géante à base de lumignons construite avec le public au bénéfice d'une association caritative.

Chaque 8 décembre, la fresque se construit au fur et à mesure de la soirée grâce aux ventes des lumignons au public, et dévoile une iconographie.

Fort d'un succès grandissant, *Les Lumignons du Cœur* donnent rendez-vous au public sur un site majeur de la Fête des Lumières, pour participer à la réalisation d'une œuvre lumière tout en contribuant à une action solidaire. Une scénographie est ainsi réalisée autour de l'opération pour mettre en valeur le site occupé et offrir aux visiteurs une animation durant les 4 soirs de Fête.

Depuis 2005 les associations bénéficiaires ont été le Petit monde, Habitat et Humanisme, les Restaurant du Cœur, Action contre la Faim, Le Secours Populaire Français, le Foyer Notre Dame des Sans Abris, l'Unicef, Handicap International, les Petits Frères des Pauvres, et la Croix-Rouge française.

L'association « Rêves » avait été sélectionnée pour être mise à l'honneur lors de l'édition 2015. Suite au report de la Fête des Lumières (par délibération n° 2015/1663 du 23 novembre 2015) elle a été bénéficiaire, aux côtés de l'Association Française des Victimes du Terrorisme (AFVT) et la Fédération Nationale d'Aide aux Victimes (FENVAC) de l'opération d'hommage aux victimes des attentats, organisé par la Ville de Lyon.

Ci-dessous un bilan chiffré des actions permises par la générosité des visiteurs entre 2005 et 2014 :

- 11 associations bénéficiaires ;
- 162 803 lumignons vendus ;
- 85 500 lumignons disposés sur les fresques ;
- 275 020 € de bénéfice récolté ;
- près de 4 000 bénévoles mobilisés.

En 2015, lors de l'opération hommage, viennent s'ajouter 216 000 € récoltés et une implication de plus de 350 bénévoles.

Cette année, un nouvel appel à candidature a eu lieu. L'association Electriciens sans frontières qui fête ses 30 ans, a été sélectionnée.

Electriciens sans frontières est une ONG de solidarité internationale, reconnue d'utilité publique qui favorise l'accès à l'électricité des populations les plus démunies. Forte de ses 1 200 bénévoles, son ambition est de développer, en lien avec les acteurs locaux, un accès durable à une énergie efficace, sûre et la plus propre possible, et ainsi garantir éducation, santé, lien social, sécurité, accès à l'eau...

L'association intervient actuellement sur 120 projets dans 29 pays à travers le monde tant sur des projets durables qu'en situation de crise humanitaire. *Electriciens sans frontières* s'associe à la Fête des Lumières et à l'opération des Lumignons du Cœur avec un message fort : allumer un lumignon ici pour éclairer là-bas.

En parallèle de cette action, la Ville de Lyon autorise l'Association à sensibiliser le public à ses actions et à collecter des dons notamment par la vente de lumignons dont l'intégralité des bénéfices servira à des actions de solidarité portées par Electriciens sans Frontières. Le public participera ainsi à une action de générosité collective.

Pour cette édition 2016, la grande fresque prévue en 2015 verra le jour en 2016 à l'Odéon du Théâtre antique de Fourvière, qui rejoint pour la première fois les sites de la programmation.

Une scénographie évolutive basée sur les lumignons sera mise en place pour sublimer ce lieu et accueillir les dons du public.

Dans ce cadre, nous vous proposons d'allouer à l'association Electriciens sans frontière une subvention d'un montant de 35 000 € et nous vous proposons la convention mixte correspondante.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Oui l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. Une subvention de 35 000 € est allouée à l'Association « Electriciens sans Frontières » dans le cadre de l'opération caritative « Les lumignons du cœur ».

2. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Electriciens sans Frontières » est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense correspondante, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2016, sur le code service 10230, programme GRANDSEVEN, opération 8DECFDL, ligne de crédit n° 61756, fonction 024, nature 6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Georges KEPENEKIAN